



ACAT-INFO

Le magazine d'informations de l'ACAT Belgique francophone

N° 741 JUIN 2016













L'ACAT-Info est le périodique quadrimestriel d'informations de l'ASBL Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture en Belgique francophone. www.acat-belgique-francophone.be

Rédacteurs de ce numéro : Axelle Cheney (coordination), Cécile Auriol, Emilie Petitguyot, Janette Chambonnière, Isabelle Detavernier, Luc Detavernier.

Editeur responsable: Luc Detavernier. ACAT. Quai au Foin, 53. 1000 Bruxelles

Contact: Quai au Foin, 53 - 1000 Bruxelles Tél: 02/221 06 33 acat.belgique@gmail.com

Dépôt : Bruxelles 15

Suite aux élections de l'Assemblée Générale de mars 2016, le Conseil d'administration de l'ACAT Belgique se compose de : Cécile Auriol, Michaël Bougard, Janette Chambonnière, Axelle Cheney, Nadine Daw, Isabelle et Luc Detavernier, Sylvie Gambarotto, Nicolas Grosjean, Yves Jonas, Emilie et Thomas Petitguyot.



Le nouveau bureau de l'ACAT Belgique (de gauche à droite) : Michael Bougart, trésorier ; Luc Detavernier, président ; Emilie Petitguyot, secrétaire.



Nous tenons à vous informer du retour en France de notre administratrice Janette Chambonnière, qui quittera définitivement la Belgique en juillet. Janette a pendant des années assuré les permanences efficaces et patientes du secrétariat de l'ACAT. Elle a en outre été un membre actif et enthousiaste du bureau international de la FIACAT. Nous lui exprimons toute notre reconnaissance. Elle sera présente à la Nuit des Veilleurs si vous voulez la saluer avant son déménagement!

EditoLe mot du Président

Chers lecteurs,

Agir contre la torture, c'est rester vigilant sur ce qui se passe de l'autre côté du monde, mais c'est aussi agir chez nous s'il y en a le besoin. Les pages de cet ACAT-Info reflètent cet engagement qui est le nôtre : s'informer, prier, agir pour toutes les victimes de traitements inhumains ou dégradants, qu'elles soient près de nous ou à l'autre bout du monde.

Agir en Belgique, c'est ce que fait l'ACAT depuis un an, en rencontrant le gouvernement et en travaillant avec les organisations partenaires à la ratification par la Belgique du Protocole Facultatif des Nations Unies de Prévention de la Torture. C'est ce que fait l'ACAT aussi pour rappeler le droit des détenus à des conditions de détention



dignés alors que la grève des gardiens de prison continue d'affecter la situation dans les prisons belges.

Agir dans le monde, c'est que nous faisons en permanence, par nos appels urgents et nos interventions spéciales. Mais notre action ne s'arrête pas une fois la lettre envoyée : être vigilants, c'est aussi ne pas tourner la page trop vite, ne pas oublier les victimes une fois nos lettres expédiées, comme des affaires classées. C'est au contraire continuer à veiller, à suivre l'évolution du dossier, à s'informer, à exercer une pression. La situation des victimes n'est pas figée ; elle bouge sans cesse. Ainsi, dans ce numéro nous vous donnons des nouvelles de nos actions et des victimes pour lesquelles nous nous sommes mobilisées.

Etre vigilant, être un veilleur, tel est le rôle de l'ACAT, comme la Nuit des Veilleurs nous le rappelle chaque année. Pour lancer l'édition 2016 de la Nuit des Veilleurs, nous avons voulu combiner musique et silence. Musique parce qu'en ce mois de juin, elle est partout ; parce qu'elle s'élève et elle élève ; parce qu'elle est source de partage et de communion. Silence parce que souvent le silence du monde intérieur est la seule échappatoire pour les victimes de torture ; parce que c'est dans le silence que la présence de l'autre et de Dieu se fait peut-être encore plus forte ; parce que faire silence est la forme la plus simple de la prière. Je vous invite donc au concert d'hommage aux victimes de la torture suivi d'une prière œcuménique le 25 juin 2016 à 20h à l'église Sainte-Cécile de Ganshoren : ce sera un rendez-vous à ne pas manquer!

Et à ceux d'entre vous qui ne peuvent pas se déplacer ce soir-là, je rappelle que la Nuit des Veilleurs consiste aussi en une chaîne de prière à laquelle chacun est invité à prendre part, de chez soi, entre le 25 juin 23h et le 26 juin à minuit.

Un mot enfin pour vous dire que suite à l'Assemblée Générale de mars, l'équipe s'est renforcée au Conseil d'administration de l'Acat Belgique. Je tiens à témoigner de ma reconnaissance pour cette chance que nous avons de bénéficier de toutes ces énergies enthousiastes qui donnent un nouveau souffle à notre association.

A très bientôt - à commencer par la soirée du 25 juin, pour la première fois organisée dans la partie nord de notre capitale, où j'espère vous rencontrer!



Pour le Conseil d'administration, Luc Detavernier, Président.

Nuit des Veilleurs 2016 Entre musique et silence

Comme chaque année, à l'occasion de la journée internationale contre la torture, l'ACAT organise la Nuit des veilleurs, chaîne de prière œcuménique pour les victimes de la torture. Cette année, la soirée de lancement de la Nuit des Veilleurs sera organisée en alternant musique et silence; en effet, un concert sera offert en hommage aux victimes de la torture avant d'entrer dans une heure de prière œcuménique pour les victimes, ponctuée de chants de Taizé. Ne ratez pas ce bel événement!

Comment se déroulera la soirée de lancement de la Nuit des Veilleurs 2016 en Belgique ?

La soirée de lancement de la Nuit des Veilleurs aura lieu le samedi 25 juin de 20h à 23h à l'église Sainte-Cécile de Ganshoren (1083).

Elle laissera une grande place à la musique : un concert d'hommage à des victimes de la torture par des formations musicales différentes - chorale de jeunes ; orgue et voix ; cithare - sera suivi par une heure de recueillement œcuménique, ponctuée de silences et de chants de Taizé.

Une fois la soirée de lancement passée, comment se poursuit la Nuit des Veilleurs ?

Chacun est libre de participer de manière individuelle à la veille de prière: il suffit de s'engager à prier pendant une tranche horaire entre le 25 juin 23 h et le 26 juin à minuit pour les victimes de la torture.

En outre, nous savons que certaines paroisses organiseront des célébrations ou des veilles priantes ; d'autres consacreront leurs célébrations du dimanche à la question de la torture. Si vous-même organisez un événement, nous vous invitons à l'enregistrer sur le site de la Nuit des Veilleurs : www.nuitdesveilleurs.org



Tous les lieux de culte chrétiens de Bruxelles ont normalement reçu notre matériel liturgique sur la Nuit des Veilleurs ; pourquoi ne pas à en parler dans vos paroisses ?

Quel est le thème de la Nuit des Veilleurs 2016?

Chaque année, la Nuit des Veilleurs suit un éclairage différent de la question de la torture. Cette année, le thème suivi par toutes les ACATs est : « Qu'as-tu fait de ton frère l'étranger ? ».

Qui participera à la soirée de lancement de la Nuit des Veilleurs 2016 ?

La soirée de lancement de la Nuit des Veilleurs 2016 vise à rassembler les chrétiens, habitants de Bruxelles ou de plus loin, sensibles à la question des droits de l'homme et en particulier à la lutte contre les traitements inhumains et dégradants. Ont également été invités les responsables des églises catholiques, protestantes, anglicanes et orthodoxes et syriaques de Belgique et de Bruxelles, ainsi que des représentants des organisations de défense des droits de l'homme.

N'hésitez pas à parler de cet événement autour de vous! Nous pouvons vous fournir tracts et affiches.

En outre, des **émissions de la Radio Chrétienne Francophone** (RCF Bruxelles : 107.6 / RCF Liège : 93.8 / RCF Namur : 106.8 / RCF Bastogne : 105.4) RCF ainsi que divers articles de presse seront consacrés à cet événement.

« Qu'as-tu fait de ton frère l'étranger ? » : éclairages sur le thème de la Nuit Des Veilleurs

L'Acat France consacre la « Nuit des Veilleurs » 2016 au thème de l'étranger. L'étranger, c'est le réfugié, le migrant, mais c'est aussi tout simplement l'autre, chacun de mes frères qui m'est différent. Au-delà d'une lecture trop rapide de cette injonction, on perçoit une toute autre dimension de ce message.

Certes, la crise migratoire de l'année écoulée et l'afflux massif de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants posent la question du respect des droits élémentaires et de la dignité des réfugiés, sur leurs routes d'exil et en nos frontières. En choisissant le thème de l'Etranger, l'Acat France se fait l'écho de cette actualité préoccupante. L'ACAT France a d'ailleurs intégré dans son mandat la question de l'asile, l'accueil et la défense des réfugiés, ceci tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de ses frontières. Lors de sa dernière Assemblée Générale, l'Acat Belgique, quant à elle, n'a pas osé franchir ce pas, notamment en raison des ressources humaines limitées qui sont les siennes actuellement. Notre façon d'aborder le thème de la Nuit des Veilleurs est donc un peu différente en Belgique, cette année. Mais la pointe de l'interpellation ne doit cependant pas être émoussée : notre responsabilité de croyant reste posée à l'égard de celui qui voit ses droits et sa dignité bafoués, dans les prisons, ici comme ailleurs.



'CAIN ET ABEL' PAR MARC CHAGALL

Le slogan de cette Nuit Des Veilleurs nous ramène l'interpellation de Dieu à Caïn livre de le Genèse (Gen.4: 9-10) : «Le Seigneur dit à Caïn : 'Où est ton frère Abel?' - 'Je ne sais. répondit-il. Suis-je le gardien de mon frère?' - 'Qu'as-tu fait? reprit-il. La voix du sang de ton frère crie du sol vers moi'» Certes, Caïn est interpellé car il est l'auteur de la violence qui a causé la mort de son frère, mais la question de Dieu « Qu'as-tu fait ? » entre en résonnance avec bien d'autres textes du corpus biblique. Depuis les instructions données au peuple d'Israël au désert, au moment d'entrer en

terre promise, en passant par les interpellations des prophètes du Premier Testament, jusqu'aux paraboles, discours et gestes concrets du Christ, cet appel de Dieu retentit sans cesse : il nous invite à prendre garde à celui que le Seigneur a posé à côté de nous, surtout quand ce prochain est en situation de vulnérabilité et de souffrance. (« Tu ne maltraiteras pas l'étranger, et tu ne l'opprimeras pas car vous avez été étrangers dans le pays d'Egypte » Exode 22 : 21) Nous ne pouvons pas imaginer construire notre vie et notre monde ici en considérant notre seule situation. Nous sommes indissolublement lié à cet « autre » que le Seigneur met sur notre route. La question de la fraternité est donc incontournable dans notre réflexion : pas la seule fraternité de sang, mais la fraternité spirituelle d'enfants d'un même Père qui veut que malgré leurs différences, ses enfants soient capables de se recevoir les uns les autres et de prendre soin les uns des autres.

Caïn n'a pas été à même de gérer la jalousie émergeant en lui, suite à ce qu'il a ressenti comme de l'injustice : l'accueil de l'offrande de son frère et pas de la sienne. Rien dans le texte ne permet d'expliquer pourquoi l'une des offrandes fut reçue et pas l'autre. Mais ce texte nous invite à explorer nos réactions face à ce que nous comprenons comme injustice. Les appels de l'Acat nous invitent à

¹ Cependant cette question reste ouverte et a été l'un des thèmes abordés dans le questionnaire général envoyé à tous les membres en avril.

nous mobiliser pour des hommes et des femmes qui nous sont inconnus ; leurs engagements politiques, leurs convictions religieuses, leurs orientations sexuelles les ont mis en danger dans **des régimes politiques qui refusent d'accepter cette « différence »** de choix, de convictions, d'identité. Nous nous engageons pour leur permettre de rester « différents », là où ils sont. L'interpellation de cette Nuit des Veilleurs n'a pas pour but de nous donner mauvaise conscience mais de donner à Dieu de l'espace en nos cœurs pour nous adresser cet appel « Qu'as-tu fait de ton frère? ».

La question de "l'étranger" peut nous rejoindre par l'interpellation qu'elle contient quant à « l'étrangeté » de l'autre : l'autre différent, par sa culture, sa langue, sa religion, ses choix politiques, orientations sexuelles, etc. suscite en nous sympathie, solidarité, intérêt, tout comme il peut également susciter rejet ou indifférence. Ce n'est donc pas tellement sa nationalité qui nous le rend étranger, mais le fait que nous ayons de la peine à entrer en interaction avec lui. Ne serions-nous pas actuellement davantage dans cette problématique de <u>l'indifférence</u> par rapport à ce qui se passe ailleurs, puisque nous avons été touchés « dans notre chair européenne » par les attentats terroristes ? Certaines réalités lointaines risquent de nous toucher moins, de nous concerner moins ... et les personnes vivant ces réalités risquent de nous rester « étrangères ».

De plus, les nombreuses sollicitations qui nous sont adressées peuvent rester lettres mortes car, soit nous nous sentons dépassés par le nombre, soit nous nous blindons devant cette souffrance à répétition. L'autre nous devient donc « étranger » par rapport aux préoccupations qui sont à notre agenda du moment! Se pose alors la question de notre responsabilité face à celui qui reste éloigné de nos préoccupations du moment (Cf. Mt 25), qui est éloigné par la distance, par le combat qu'il a mené...

Or, cet autre étranger reste fils de Dieu tout comme nous ... comment alimenter et rendre tangible cette communion en humanité qui nous lie? Rappelons-nous que, bibliquement, l'étranger est figure du Christ, dans sa vulnérabilité, mais aussi dans son altérité: il me questionne sur qui je suis fondamentalement, pour me faire réaliser que lui comme moi nous sommes héritiers des promesses du Père d'une terre à habiter ensemble, où il fasse bon vivre dans la justice, la paix et l'équité.

La torture visant à détruire la personne/ personnalité de l'autre et à nier la dignité inscrite en lui, je ne puis que la combattre au nom de cette identité reçue de Dieu à ma naissance.

« Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mt 25 :40)



Isabelle Detavernier

Pour prolonger ces réflexions, nous vous attendons à la soirée de lancement de la Nuit des Veilleurs, le 25 juin à 20h à l'église Sainte Cécile de Ganshoren.

Et pourquoi ne pas garder en tête cette méditation lors de la visite de la nouvelle, très belle exposition, au musée d'Art Religieux Moderne, sis au premier étage de la Basilique de Koekelberg (d'où est tirée cette peinture)?

² Apoc 3: 15-16 « Je connais tes œuvres : tu n'es ni froid, ni bouillant. Que n'es-tu froid ou bouillant ! Mais parce que tu es tiède, et non froid ou bouillant, je vais te vomir de ma bouche. »

Belgique Une grève dont les prisonniers sont les victimes

Articles de Une, émissions télévisée dédiées, dossiers entiers dans la presse... Personne n'aurait souhaité que la situation de nos prisonniers fasse pendant plusieurs jours la une de nos médias ! A l'heure où nous imprimons ce journal, voilà près de 5 semaines que les détenus des prisons belges sont victimes de la grève des gardiens de prison, qui met à mal la dignité même de leur détention. L'ACAT est mobilisée.

La situation



Au moment du bouclage de ce numéro d'ACAT Info, la situation était très variable dans les prisons : catastrophique car posant de graves problèmes sanitaires à Forest, Saint-Gilles et Lantin, où un détenu de l'annexe psychiatrique est mort, et difficile ailleurs. Les visites ont été supprimées dans la plupart des établissements, les repas sont distribués une fois par jour à la mi-journée, les sorties au préau sont assurées avec les moyens du bord, souvent un jour sur deux et en limitant le temps à une heure ; dans la plupart des établissements les détenus ont accès aux douches un jour sur deux (moins dans certaines prisons).

Malgré ces conditions de détention désastreuses, les détenus supportent ces difficultés dans le calme. C'est

par l'écriture ou les recours en justice (plusieurs procédures contre l'Etat belge ont été lancées par divers prisonniers et leurs avocats) qu'ils ont décidé de faire entendre leurs voix, telle cette lettre ouverte des prisonniers de Marche-en-Famenne adressée aux grévistes: «Nous ne pouvons passer sous silence les souffrances que nous endurons. A ce stade de la grève, notre empathie pour votre cause se transforme en incompréhension. La situation que nous vivons s'apparente, pour certains, à de la torture ».

La réaction de l'ACAT

Dès le début du mois de mai, l'ACAT s'est mobilisée pour soutenir les détenus et tenter de contribuer à l'émergence d'une solution. Le Président de l'ACAT Belgique a contacté les avocats et universitaires signataires de la Lettre Ouverte parue dans Le Soir du 19 mai pour exprimer son adhésion au contenu de cette lettre (que nous reproduisons dans ces pages). Sur la même ligne, l'ACAT Belgique a décidé de lancer un appel urgent à destination de ses membres, adressé au Ministre de la justice et aux syndicats de gardiens de prison.

De plus, l'ACAT a participé au rassemblement organisé le 20 mai avec d'autres organisations de défense des droits de l'homme pour appeler au



respect du droit des prisonniers à des conditions de détention dignes. Malgré la pluie, 200 personnes (membres de l'ACAT et d'autres organisations, avocats, magistrats) ont ainsi opéré un sit-in devant le Palais de Justice en scandant « Dignité pour nos prisonniers ! »

Enfin cette situation confirme la nécessité pour la Belgique de ratifier le Protocole Facultatif de Prévention de la Torture, dossier sur lequel l'ACAT travaille avec d'autres organisations depuis un an (élaboration de propositions concrètes, rencontres avec le cabinet du Ministre et les services concernés, consultations d'universitaires sur ce sujet). Le 12 mai dernier, nous avions justement convié dans nos locaux du Quai au Foin la plupart des acteurs impliqués dans ce dossier : nous seulement de la société civile (Ligue des droits de l'homme, Observatoire International des Prisons, Défense des Enfants International, Bruxelles Laïque, Amnesty International, etc.), mais aussi les

services publics concernés (Myria pour les centres d'accueil des étrangers, le Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire, et les services du Ministère de la Justice). Nous espérons qu'un Mécanisme National de Prévention, condition sine qua non à la ratification du Protocole Facultatif de Prévention de la Torture, soit rapidement mis sur pied, avec de réels moyens d'action. S'il ne pourra pas empêcher de nouvelles grèves des gardiens de prison, il pourra toutefois fortement souligner la nécessité de mettre en place un service minimum, pour que les prisonniers ne soient pas les victimes des mouvements syndicaux.

Qu'avez-vous fait de la dignité des détenu(e)s ? Lettre ouverte parue dans Le Soir - 19 mai 2016

« Dans une démocratie, la peine de prison, c'est une privation de liberté, sans que puisse s'y ajouter la privation d'autres droits et libertés. La Belgique a pris à cet égard des engagements internationaux : elle reconnaît que les détenus doivent jouir, au sein de la prison, de certains droits minimaux qui leur assurent le respect de leur dignité humaine : des repas, la possibilité de se laver, l'accès aux soins de santé, un minimum d'exercice physique, et un minimum de contacts avec leurs proches. Et pourtant, depuis plus de trois semaines, des milliers de détenus voient ces droits minimaux niés, car ils sont pris en otage d'une grève qui les ignore. Livrés à eux-mêmes dans l'exiguïté de leurs cellules, ils sont plus que jamais coupés du monde et réduits à un état presque animal ou végétatif. C'est par la force et la conscience morale de quelques agents volontaires, de policiers voire de militaires, portés par des directions de prison remarquables, que les détenus peuvent avoir de temps à autre, qui une douche, qui des draps changés, qui un coup de fil ou encore quelques minutes au grand air dans le préau de la prison. Ce drame humain se déroule sous nos yeux dans une indifférence quasi générale. C'est pourtant bien d'un drame humain dont nous parlons, dès lors que des milliers d'hommes et de femmes ne reçoivent plus l'attention minimale que leur qualité d'être humain commande. C'est bien d'un drame humain dont nous parlons, lorsque nous savons qu'à tout moment, des incidents graves peuvent éclater et conduire à des blessés ou des morts.

Le service minimum : un impératif

Un responsable syndical a affirmé qu'il ne suspendrait pas la grève pour raisons humanitaires. Et qu'il n'accepterait un service minimum que si l'on résolvait d'abord les maux qui touchent les prisons (surpopulation, vétusté de certains bâtiments, déficit de personnel) - dont certains perdurent depuis des décennies. Le service minimum n'est en rien une atteinte inacceptable au droit de grève. Conformément au droit européen, le législateur peut apporter un tempérament aux modalités d'exercice du droit de grève, lorsqu'il entend poursuivre un but légitime et que ledit tempérament présente un caractère proportionné. Le service minimum en prison répond bien à ces conditions, puisqu'il tend à ce que chaque détenu continue à être reconnu comme homme et comme femme. Cette reconnaissance rejoint, à nos yeux, les valeurs d'humanisme que les organisations syndicales entendent défendre. L'humanisme, c'est permettre le respect de la justice, de l'égalité, de la solidarité et de la démocratie. C'est donc l'égalité de tous, c'est rendre possible une harmonie sociale, c'est assurer à chacun sa dignité humaine, c'est porter une attention aux plus faibles.

Une question de dignité

Mesdames et Messieurs les dirigeants et militants syndicaux, nous partageons votre combat pour un service public de qualité, mais où sont passées vos valeurs d'humanisme à l'égard des détenus? Depuis trop longtemps, le système pénitentiaire est resté à l'abandon. Mais votre action perdrait-elle en efficacité si vous acceptiez de continuer à traiter celles et ceux dont vous avez la garde avec un minimum de dignité? Ne pouvez-vous pas admettre avec nous que votre action ne sortirait que grandie si elle restait solidement ancrée dans vos valeurs humanistes? Et vous, Mesdames et Messieurs les responsables politiques, entendez-vous le cri d'une profession qui n'en peut plus? Et aujourd'hui, quelle est votre action face à cette situation indigne d'un Etat civilisé en 2016? Pouvez-vous continuer à laisser ces drames se nouer sans réagir? L'urgence sanitaire et sociale ne commande-t-elle pas d'organiser ce service minimum attendu depuis de si nombreuses années? N'est-il pas temps de se défaire des dogmatismes ou autres craintes que suscite l'idée de garantir des prestations minimales en cas de grèves d'agents pénitentiaires? Les êtres humains ne valent-ils pas mieux que votre silence?

Les détenus ne sont généralement ni syndiqués, ni électeurs. Méritent-ils pour autant ce délaissement ? Nous ne désespérons pas de vous entendre et de vous voir agir. Pour que chacun retrouve sa dignité. Et pour mettre fin à notre tristesse et notre colère. »

* Signataires : Manuelle Cadelli, présidente de l'ASM ; Patrick Charlier, directeur d'Unia ; Benoît Dejemeppe, magistrat, membre de la commission de surveillance de la prison de Forest ; Edouard Delruelle, professeur à l'ULg ; Maïté De Rue, magistrate, collaboratrice scientifique à l'UCL ; JeanFrançois Funck, magistrat ; Jacques Hamaide, avocat honoraire ; Patricia Jaspis, magistrate ; Hervé Louveaux, magistrat, membre de la commission de surveillance de la prison de Forest ; Thierry Marchandise, ancien procureur du Roi, membre de la commission de surveillance de la prison d'Ittre ; Paul Martens, président émérite de la Cour constitutionnelle ; Christine Matray, magistrat honoraire ; Christian Panier, magistrat et enseignant honoraires ; Jean-Marie Quairiat, magistrat ; Françoise Tulkens, ancienne juge et vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'Homme ; Damien Vandermeersch, magistrat, professeur à l'UCL Université Saint-Louis Bruxelles ; Luc Walleyn, avocat, juge suppléant.

Portrait de ...

... Freddy Coosmans, correspondant d'un condamné à mort

L'Acat milite depuis sa fondation pour l'abolition de la torture dont la peine de mort représente la forme ultime. Le "Réseau peine de mort", coordonné par Raymond Collard, agit dans l'ombre pour tenter de faire réviser des procès, demander des libérations quand les procès ont été tronqués ou demander des grâces dans les peines infligées.

Nous avons rencontré Freddy Coosmans, membre de ce réseau, pour qu'il nous parle de la correspondance que son épouse et lui entretiennent par ailleurs avec Anthony Shore, prisonnier dans les couloirs de la mort.

Acat Info: Vous êtes membre de l'Acat depuis de nombreuses années, comment vous est venue l'idée de rejoindre le réseau "Peine de Mort" et de correspondre personnellement avec un prisonnier?



Freddy Coosmans: il y a une quinzaine d'années, invitation a été lancée à tous les membres de l'Acat de participer à une réunion d'information sur la correspondance avec des prisonniers. Cela me semblait une façon concrète de prolonger mon action de militant pour l'abolition de la torture. Nous participions déjà aux campagnes de lettres du réseau "Peine de Mort" initiées par Mr Vandermeuter et voulions nous y investir davantage. Nous avons reçu, au cours de cette réunion, des informations très concrètes sur ce qu'il était pertinent ou non de faire dans le cadre d'une telle correspondance. Le témoignage des personnes déjà actives en la matière nous a vraiment convaincus, mon épouse et moi-même, de démarrer une telle correspondance. Cela complétait bien notre action "politique" de pouvoir y ajouter une dimension personnelle.

Acat-Info: Avec qui correspondez-vous?

FC: Nous avons d'abord écrit à Grandville Riddle, qui a malheureusement été exécuté en janvier 2003, malgré les nombreux recours intentés, notamment grâce à son épouse, qui est suissesse. Puis nous sommes entrés en relation avec Anthony Shore et un lien très fort s'est noué entre nous : il nous dit que nous sommes sa famille, sa joie, et qu'il est plein de bonheur de nous avoir comme correspondants.

Acat-Info: Sur quels sujets arrivez-vous à échanger?

FC: Nous ne lui avons jamais demandé les raisons qui l'ont mené dans ces couloirs de la mort, mais nous découvrons à travers ses lettres combien ses conditions de détention sont dures, très dures, même! Mais il est en paix avec lui-même. Sa foi lui donne de supporter ce qu'il

traverse et les nouvelles que nous lui partageons de notre vie ici en Belgique sont très importantes pour lui : elles sont une ouverture sur le monde et la vie!

Il suit avec assiduité le parcours et les projets de nos enfants et de nos petits-enfants. Il se renseigne sur leur évolution et insiste pour avoir des nouvelles de notre famille. Mon épouse réalise des peintures et nous lui envoyons les photocopies de certaines de ses œuvres. Lui-même dessine et peint merveilleusement. Je tiens beaucoup à ses dessins qui nous permettent de découvrir son "univers intérieur". (ndlr: Les dessins illustrant cet entretien ont été réalisés par Anthony Shore)

Nous savons aussi qu'il saisit toutes les opportunités pour échanger avec ses codétenus et qu'ils se soutiennent ainsi les uns les autres.

Acat-Info: A part la correspondance et le partage de ces tableaux, qu'êtes-vous autorisés à faire de plus pour lui?

FC: Comme il est diabétique, nous avions l'habitude de lui envoyer un peu d'argent pour ses médicaments complémentaires et pour qu'il puisse s'acheter une nourriture plus conforme au régime qu'il est censé suivre. Mais depuis l'automne, le système de transfert d'argent "Jpay.com" ne fonctionne plus avec l'Europe. Nous recherchons un moyen alternatif de lui apporter ce soutien. Par contre, grâce à Amazon, nous pouvons lui faire parvenir des livres directement à la prison de Livingstone, au Texas. Cela lui apporte une respiration supplémentaire.

Acat-Info: Qu'est-ce qui vous frappe le plus dans ces échanges?

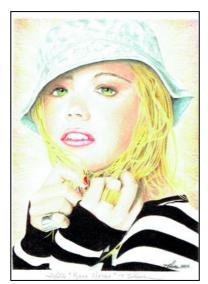
FC: Son souci pour nous et la force de sa foi! Les attentats du 22 mars l'ont beaucoup inquiété et il était impatient de savoir que nous nous portions bien, nous et notre famille. Il est toujours curieux de savoir comment évolue notre famille. Il nous est très attaché!

Sa foi lui est un réel soutien et nous impressionne. Il se sent en paix profonde avec lui-même et avec Dieu.

Acat-Info: Aujourd'hui que souhaitez-vous?

FC: Nous aimerions faire tellement plus, car nous sommes conscients que ce que nous faisons a vraiment du prix à ses yeux.

Tout en sachant que cet engagement est exigent car la fidélité et la régularité dans les courriers sont primordiales, nous en retirons un enrichissement certain ... et nous encourageons d'autres membres à prendre un tel engagement!



Acat-Info: Merci de partager avec nous des extraits de sa dernière lettre, qui évoque les attentats du 22 mars. Nous la retranscrivons ci-dessous pour nos lecteurs.

"Je prie pour les familles et les proches de ceux qui ont été tués, blessés et affectés par cette horreur sans nom! Que Dieu nous bénisse et nous aide!

Quand je pense à toute cette peine et ces difficultés endurées par tant de gens dans le "monde libre", je réalise que ma situation, même ici dans les "couloirs de la mort" n'est pas si mauvaise. Amen!

. . . .

"J'adore aussi les photos de chacun, vous me faites sentir que je suis aimé et comme un membre de votre famille, et cela représente un monde pour moi! ... s'il vous plaît, continuez à partager ces photos : il est impossible d'exprimer en mots la magie que cela représente pour moi ... Les photos me permettent de m'évader en pensées."

Anthony Shore

Vous désirez vous engager contre la peine de mort ? Le "Réseau Peine de Mort" adresse un appel mensuel à ses membres: il s'agit d'envoyer les courriers préparés aux responsables politiques locaux les plus aptes à intervenir en faveur du prisonnier qui est sous la menace d'une exécution (Président, Ministre de la Justice, ... et ambassades à Bruxelles des pays concernés). Si vous êtes intéressés à rejoindre ce groupe, prenez contact avec notre secrétariat (acat-belgique@gmail.com)

Isabelle Detavernier

Nos derniers appels

Les sources des appels sont indiquées entre parenthèses.

I. APPELS URGENTS MARS - MAI 2016

MEXIQUE Plaidoyer pour la famille Muñoz (ACAT

France)

Abdul Basit, détenu paraplégique, risque **PAKISTAN**

d'être exécuté (Amnesty)

17 jeunes condamnés à de lourdes peines ANGOLA

de prison pour avoir discuté d'un livre

(ACAT France)

Renvoi en Ouzbékistan de 29 réfugiés et **K**AZAKHSTAN

demandeurs d'asile où ils risquent la

torture (ACAT France)



MARIBEL MUNOZ

CONGO (RDC) Détentions arbitraires des membres de LUCHA et harcèlement des défenseurs de la société civile (ACAT France, OMCT)

CHINE XINJIANG Situation d'Ihlam Tohti, défavorable au séparatisme et prônant la paix entre Hans et Ouïghours. Ses écrits sur la question des droits de l'homme au Xinjiang lui ont valu d'abord être placé sous surveillance, puis de ne plus pouvoir enseigner, et enfin d'être condamné à la réclusion à perpétuité, après un procès bâclé en janvier 2015. (Amnesty)

II. APPELS DU MOIS MARS - MAI 2016

Berta Cáceres, Nelson Garcia, défenseurs de la communauté **HONDURAS** indigènes et des centaines de membres de la communauté

LGTBI, harcelés ou assassinés (OMCT)

CONGO (RDC) Mise en oeuvre d'une enquête internationale au Nord-Kivu

(source religieuse sur le terrain)

CONGO (RDC) Combat du docteur Mukwege et contre l'impunité (ACAT

France)



BERTA CACERES

III. INTERVENTIONS SPECIALES DU SECRETARIAT

AFRIQUE

CONGO (RDC) Disparition forcée de Jean-Marie Kalonji, militant pro-démocratie (ACAT France)

SUD SOUDAN Andria Baambe, Alison Mogga Tadeo, Aloro John, Angelo Banaveso et Ayume Dada, entre

> autres détenus de manière illégale et à l'isolement au siège du service national de la sureté et du renseignement à Juba, à la merci de tous les abus

(ACAT Deutschland)

Enlèvement de Whitney Chilumpha, fillette albinos MALAWI

en mars ; Meurtre de David Fletcher, adolescent

albinos (Amnesty)

AFRIQUE DU SUD Assassinat de Sikhosiphi "Bazooka" Rhadebe, président du Amadiba Crises Comitee défendant les intérêts de la communauté de Xolobeni (Est du Cap) contre une multinationale exploitant du tungstène (OMCT)

MAROC

Arrestation et expulsion de 7 juristes européens et de leur accompagnatrice en mission à Rabat pour le collectif international de juristes en soutien aux prisonniers politiques sahraouis de Gdeim Izik (OMCT et ACAT France)

ASIE

OUZBEKISTAN Absence d'enquête indépendante et impartiale sur le massacre d'Andijan, 11 ans après.

Inquiétudes pour la santé d'Isroiljon Holdarov, membre d'Ezgulik et du parti d'opposition ERK, président d'une organisation des droits de l'homme à Andijan,

incarcéré depuis plus de 8 ans, torturé à plusieurs reprises. (ACAT France)

CHINE Détention arbitraire de Tashi Wangchuk, jeune Tibétain militant en faveur de

l'enseignement en Tibétain ; il risque jusqu'à 15 ans de réclusion (Amnesty)

CHINE Détention prolongée de Zeng Fei Yang et Meng Han, militants syndicalistes (Amnesty)

SINGAPOUR Appel à annuler l'exécution de Kho Jabing et à réexaminer son recours en grâce (ACAT

Suisse)

THAÏLANDE Harcèlement judicaire de 11 activistes; utilisation de l'ordonnance No. 3/2015 qui

étend les pouvoirs très coercitifs précédemment conférés par la

loi martiale (OMCT)

IRAN Saman Naseem, condamné à mort en 2013 alors qu'il était

mineur, harcelé et à nouveau menacé de châtiment pour avoir refusé de réaliser une vidéo présentant ses confessions. (ACAT

Suisse)



SAMAN NASEEM

AMERIQUE CENTRALE

COLOMBIE Harcèlement judicaire et menaces au siège de la CUT-Valle, à celui du CSPP de Cali et

envers le MOVICE-Valle del Cauca (OMCT)

MEXIQUE Plaidoyer pour qu'Yecenia Armenta Graciano, victime d'actes de torture, obtienne

réparation, afin de rendre les procédures au Mexique conformes aux normes

internationales, en particulier au Protocole d'Istanbul (OMCT)

EUROPE MOYEN ORIENT

TURQUIE Harcèlement judiciaire de Meral Camcı, Esra Mungan Gürsoy, Kıvanç Ersoy, Muzaffer

Kaya, universitaires (OMCT)

RUSSIE • Enlèvement le 31 mars 2016 à Grozny de Khoussein Betelgueriev, auteur-compositeur-

interprète (Amnesty)

• Détention arbitraire de l'avocate Olga Gisitch (Amnesty)

• Détention psychiatrique forcée du militant Dmitry Vorobievsky (Amnesty)

BELARUS Peine capitale prononcée à l'encontre d'Ivan Koulech (Amnesty)

Cécile Auriol

Des nouvelles des victimes pour lesquelles nous sommes intervenus!

RUSSIE

Le militant **Dmitry Vorobievsky** (intervention spéciale de notre secrétariat), soumis à des soins psychiatriques forcés, a été libéré le 12 mai. Pour le procureur, il n'existait aucune raison justifiant son hospitalisation.

ALGERIE

Le Comité des droits de l'homme de l'ONU a condamné l'Algérie pour la torture et la détention arbitraire de **Medjdoub Chani** (notre appel urgent de mai 2015) condamné à 12 ans de prison. Le Comité a sommé l'Algérie de lui accorder réparation et « de conduire une enquête complète et effective, en poursuivant et en punissant les responsables et en accordant à M. Chani des mesures de satisfaction appropriées». Partie au Pacte international relatif



aux droits civils et politiques, l'Algérie a reconnu la compétence du Comité pour examiner des plaintes de tortures. La Constitution, amendée en mars 2016, inclut désormais l'interdiction des arrestations arbitraires et des traitements dégradants, le droit des prévenus à une assistance judiciaire. Pour l'heure, l'Algérie ne s'est pas encore conformée à ses obligations en vertu du Pacte. Le président algérien a récemment dissout le DRS, auteur d'exactions massives lors de la guerre civile et des torture et détention arbitraire de M. Chani.

TURQUIE

Plus de 2 000 personnes ont signé la pétition contre les couvre-feux et les opérations de sécurité dans le sud-est de la Turquie, et appelant « à établir une feuille de route permettant d'instaurer une paix durable en intégrant les revendications du mouvement politique kurde ». Les universitaires Muzaffer Kaya, Esra Mungan, Kıvanç Ersoy et Meral Camcı (intervention spéciale de notre secrétariat), signataires de la première heure, en détention provisoire depuis le 15 mars, ont été libérés le 22 avril. S'ils ne sont plus poursuivis pour « propagande en faveur d'une organisation terroriste », ils n'ont pas été acquittés de toutes les charges pesant contre eux.

CHINE

- Arrêtés dans le cadre d'une campagne de répression lancée en décembre 2015 dans la province du Guangdong, **Deng Jiaming et Peng Jiayong** ont été libérés le 8 janvier après plus d'un mois passé en détention pour avoir "assemblé une foule pour troubler l'ordre public".
- L'avocat **Zhang Kai** (appel du mois de septembre 2014) qui a défendu les Chrétiens résistant contre l'enlèvement des croix de leurs des églises, a été libéré le 23 mars après sept mois de détention et a regagné la Mongolie intérieure. Pour cela, il a été contraint de se livrer à son autocritique publique télévisée.
- Le militant pour les droits des ouvriers, **He Xiaobo** a été libéré sous caution le 7 avril 2016 après 4 mois de détention et a pu rejoindre son domicile. Il demeure inculpé de détournement de fonds.

HONDURAS

La famille de **Berta Cáceres** (notre appel du mois d'avril 2016), tenue à l'écart des recherches sur le meurtre de la défenseure, dénonce le manque de transparence de l'enquête. Cinq suspects ont été appréhendés ; le journaliste Gustavo Castro Soto, seul témoin du meurtre, d'abord regardé comme suspect, a pu regagner son pays, le Mexique.

CONGO RDC

En République du Congo Paulin Makaya (notre appel urgent de janvier 2016), président du parti politique d'opposition Unis Pour le Congo, un des leaders des manifestations de l'opposition d'octobre 2015 durement réprimées par les forces de l'ordre, est détenu depuis 5 mois alors que le Code de procédure pénal limite la détention provisoire à 4 mois, éventuellement prolongés sur demande du juge d'instruction. Aucune demande en

ce sens n'ayant été présentée, la détention de Paulin Makaya, peut être considérée comme illégale.

ISRAEL

Les mineurs palestiniens restent victimes de la répression israélienne (notre appel urgent de décembre 2015). Sur 300 plaintes recensées, moins de 20 ont donné lieu à des poursuites. Cette impunité et la recrudescence des arrestations et détentions de mineurs rend chaque jour plus improbable l'aboutissement du processus de paix. Le 13 mai, l'ONU dénonçait la détention administrative, sans charge, indéfinie, et sur la base de preuves tenues secrètes, de 700 personnes, dont 12 mineurs.

BENGLADESH

Notre appel urgent de novembre 2015 dénonçait l'impunité, alors que de nombreux crimes ont lieu. Ainsi le 6 avril 2016 l'étudiant en droit Nazimuddin Samad a été tué à Dacca. Les attaques suivent un schéma invariable: des groupes violents ciblent leurs victimes (blogueurs laïcs, responsables de publication) et les découpent à coups de machette, parce qu'»elles ont offensé l'Islam ». Seuls les responsables du meurtre de Rajib Haidar (2013) ont eu à rendre des comptes. Les auteurs présumés des autres assassinats n'ont toujours pas été déférés à la justice, même si des enquêtes sont en cours et des arrestations ont lieu. Personne n'a répondu de la mort d'Ananta Bijoy Das, revendiquée par un groupe lié à Al Quaïda.

SINGAPOUR

Kho Jabing a été pendu le 20 mai.

BURUNDI

Arrestations arbitraires, disparitions forcées, meurtres se poursuivent... Par exemple, **Gervais Simbaogye**, général en retraite des forces armées burundaises a été abattu le 9 mai dans une rue de Bujumbura.

AZERBAIDJAN

Les défenseurs des droits humains Leyla et Arif Yunus ont été autorisés à se rendre aux Pays-Bas fin avril pour y recevoir des soins médicaux et y retrouver leur fille. 14 prisonniers politiques ont été amnistiés et la libération conditionnelle a été prononcée du journaliste Rauf Mirgadirov et de l'avocat Intigam Aliev. Toutefois une pression énorme a été exercée sur différents portails médiatiques indépendants ces derniers mois et des vagues de répression continuent de se poursuivre.

ETATS-UNIS

Condamné, en 1972, pour le meurtre d'un gardien de prison, alors qu'aucun élément sérieux ne le reliait à ce crime, **Albert Woodfox** a été libéré le 19 février dernier.

MAURITANIE

L'ACAT salue la libération de deux figures emblématiques de la résistance en Mauritanie, pays marqué par la survivance de pratiques esclavagistes :

Biram Ould Dah Abeid, président et Brahim Ould Bilal Ramdane vice-président de l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste





(IRA-Mauritanie). A plusieurs reprises, le Parlement européen avait en vain demandé « leur mise en liberté immédiate ». Les autorités paraissaient en plein déni face à la persistance de l'esclavage, alors que les Harratin, pauvres parmi les pauvres, étaient frappés de restrictions de leurs libertés civiles. La loi du 12 août 2015, qui dit en son article premier que l'esclavage constitue un crime contre l'humanité, imprescriptible, et cette libération tant attendue, sont porteurs d'espoir.

AUTRES

Les 3 finalistes du prix Martin Enmals 2016 sont : le collectif « zone 9 bloggers » de la prison éthiopienne de Kality, qui héberge journalistes et dissidents ; l'intellectuel ouïghour Ihlam Tohti (voir appel urgent) ; la journaliste syrienne et avocate Razan Zaitouneh, victime d'une disparition forcée depuis le 9 décembre 2013. Combattant les crimes contre l'humanité et l'oppression, elle a fondé en 2011 le Centre de documentation des violations dans les prisons syriennes, compilant des listes de personnes détenues, exécutées et disparues et victimes de mauvais traitements.

Culture

Bilan du 14^{ème} Festival International du Film des Droits de l'Homme

Du 5 au 19 avril 2016, le Festival International du Film des Droits de l'Homme (FIFDH) s'est tenu à Paris pour sa quatorzième édition, avec une sélection de 32 courts et longs-métrages et de nombreux événements en marge des projections. Regards sur les documentaires qui ont marqué cette édition.

Le Festival International du Film des Droits de l'Homme de Paris, né en 2003, est la plus grande manifestation culturelle sur les droits humains en Europe. Ce rendezvous présente chaque année un panorama mondial de la production cinématographique documentaire sur ce thème. Pour cette édition, près de 600 réalisateurs ont présenté une contribution, d'où l'équipe de programmation du festival a sélectionné 21 longsmétrages documentaires, cherchant à privilégier une lecture originale de l'actualité des droits humains.

L'année 2016 a voulu montrer que le travail de promotion et de défense des droits humains est un combat quotidien, en Europe comme ailleurs dans le monde. Au terme du festival, six jurys ont récompensé

11 films. Nous vous présentons les films qui ont marqué cette édition.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM
DES DROITS DE L'HOMME

FILMS / DÉBATS / RENCONTRES

Tout d'abord, nous sommes fiers que le documentaire sur le parcours de nos grands amis de l'ACAT Belgique, Ong Thong Oeung et son épouse Bounnie, rescapés des camps de rééducation khmers rouges, a reçu la mention spéciale du Jury Lycéens et Apprentis. Retour sur une illusion - Comment ils ont cru aux Khmers rouges de Claudio Recupero et Elena Hazanov (Suisse; 2015 / 73 min) raconte la rencontre de ce couple avec six lycéens suisse. Conduisant le spectateur de Bruxelles à Paris puis à Phnom Penh, ce film documentaire donne à voir le



témoignage poignant de Ong Thong Hoeung et de son épouse sur leur descente aux enfers dans les camps de rééducation khmers rouges. Il est également le reflet de la relation singulière qui se crée entre ces témoins et les jeunes recueillant leur histoire.

Le documentaire <u>We were rebels</u> de Katharina von Schroeder et Florian Schewe (Allemagne, Soudan) 2014 / 93 min a reçu le grand prix du Festival. Il montre le retour au Soudan d'Agel, ancien enfant-soldat, qui vient aider à reconstruire son pays. Au cours de ses voyages à travers le Sud-Soudan, il pense à son pays d'autrefois et aux perspectives d'avenir. Le film l'accompagne ainsi pendant deux ans, entre 2011, année de l'indépendance du Sud-Soudan jusqu'à l'éclatement de la guerre civile en décembre 2013. Capitaine de l'équipe de basket du Sud-Soudan, il guide l'équipe de la plus jeune nation du monde à travers son premier match. Après une blessure le contraignant à quitter le basket, Agel crée une ONG dont l'objectif est d'étendre l'accès à l'eau potable à tout le territoire.



Le Grand Prix Lycéens et Apprentis a été décerné au film <u>La</u> <u>mécanique des flux</u> de Nathalie Loubeyre (France - 2015 / 83 min), qui a aussi reçu la Mention spéciale du Jury de la prison Fleury-Mérogis. Dans ce documentaire filmé sur différents lieux clés des routes migratoires en Europe, des voix, des visages, des corps, et des paysages racontent la violence qui s'exerce sur des hommes, des femmes et des enfants et qui révèle l'un des visages de l'Europe d'aujourd'hui. En filmant quelques-uns de ces migrants ui, envers et contre tout, tentent de franchir illégalement les frontières, Nathalie Loubeyre les donne à voir et à entendre autrement que comme un flux mais comme des êtres humains qui rêvent, qui souffrent, qui désirent, et qui décident de leurs vies.

Sur le même thème, <u>Persisting dreams</u> de Côme Ledésert (France, Allemagne, Italie - 2015 / 25 min) a reçu la Mention spéciale court-métrage du Jury de la Ligue des droits de l'homme. Dans ce court-métrage, Toni, pêcheur à Lampedusa, voit arriver hommes, femmes et enfants d'un autre continent. au Zimbabwe on voit une nouvelle constitution sortir, insufflée par le Qui sont ces migrants qui débarquent sur une île a la porte de l'Europe, en repartent dès qu'ils peuvent, s'ils ne meurent pas avant sur leur chemin? À travers ses confidences, entrecoupées d'images d'animation qui l'embarquent vers son personnage de témoin obligé, ce documentaire invite à repenser notre perception des migrants en Europe, entre nos fantasmes tenaces, la réalité de Toni et leurs rêves persistants.

Enfin, bien que n'ayant pas été primé, nous désirons mentionner **Democrats** de Camilla Nielsson (Danemark, Zimbabwe - 2014 / 85 min). Dans ce documentaire dirigeant controversé Robert Mugabe et par l'opposition divisée, dans un contexte politique instable. Les intérêts personnels, partisans et politiques se confrontent et s'entrechoquent dans un test ultime qui peut mettre fin aux trente années de pouvoir du président. De ce choc peut résulter la naissance d'une démocratie constitutionnelle ou le regain de la répression. Un film passionnant où l'on est témoins de l'Histoire en marche.

Emilie Petitguyot

Résultats de la 14^{ème} édition du Festival du Film de Droits de l'Homme

We Were Rebels, Grand Prix du jury de la compétition officielle.

18 fugitives, Prix du jury Secours catholique - Caritas France et Mention spéciale du jury de la compétition officielle.

Retour à la Vie, Prix du jury secours catholique- Caritas France.

La mécanique des flux, Prix du jury lycéens et apprentis et Mention spéciale du jury de Fleury-Mérogis.

Retour sur une illusion, Mention spéciale du jury lycéens et apprentis.

Muchachas, Grand prix du long métrage du jury de Fleury-Mérogis.

Suleima, Grand prix du court-métrage du jury de Fleury-Mérogis.

Uncanny Valley, Mention spéciale court-métrage du jury de Fleury-Mérogis.

Le vent de la révolte, Grand prix du jury de la Ligue des droits de l'homme.

Persisting dreams, Mention spéciale du jury de la Ligue des droits de l'homme

Imagining Emmanuel/Out of Norway, Prix du jury du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Courrier des lecteurs La place à vos réactions ou questions!

Dans ce numéro, la question de Sophie (Bruxelles) : « Recevrai-je une attestation fiscale pour mon don à l'ACAT Belgique en 2015 ? »

La réponse de la Secrétaire :

Chère Sophie,

La possibilité de déduction fiscale des dons ou libéralités est un moyen efficace pour les pouvoirs publics d'encourager les citoyens à financer des œuvres, des associations, des structures qui agissent en faveur du bien commun ou dans le sens d'une politique que ces mêmes pouvoirs publics jugent importante. On peut dire que la déduction fiscale a pour objectif de stimuler la générosité des citoyens.

Pour être déductible, un don doit être fait en argent, d'un montant de 40 euros minimum et au profit d'une institution agréée par le Ministre des Finances, institution qui établit alors une attestation fiscale ou un reçu du montant du don reçu.

Jusqu'à présent, l'ACAT Belgique francophone n'avait pas engagé la démarche d'agrément auprès du Ministre des Finances et ne pouvait donc pas bénéficier du régime de déductibilité fiscale. Les raisons à cela sont multiples : complexité administrative des démarches, standards comptables exigeants à respecter, modestie de notre équipe d'administrateurs et de bénévoles.

Mais nous avons bien conscience que l'obtention de cet agrément serait appréciable et vivement bénéfique à notre action et à notre avenir. C'est pourquoi le Conseil d'administration de l'ACAT Belgique a pris la décision d'entamer les démarches pour introduire une demande d'agrément.

Nous mettons tout en œuvre pour être à la hauteur de votre confiance et de votre générosité et espérons vous donner rendez-vous dès l'année prochaîne pour répondre « Oui » à votre question !

D'ici là, merci de continuer à soutenir notre association et son action!

Pour le conseil d'administration, Emilie Petitguyot

Prière

Prions ensemble face à la torture subie par nos sœurs et frères :

Seigneur Jésus, tu es vivant, C'est là notre foi et notre espérance Au cœur de notre vie et de nos combats. Sans te voir, nous croyons et nous regardons vers Toi!

Ressuscité, tu te présentes à nous aujourd'hui Avec les traces de tes souffrances Comme autrefois à tes apôtres Sans te voir, nous croyons et nous regardons vers Toi!

Témoins de la souffrance des hommes Surtout de celle qu'ils s'infligent les uns aux autres Nous voyons en toi l'homme soumis à la torture Sans te voir, nous croyons et nous regardons vers Toi!

Compagnons de celles et de ceux qui luttent pour la justice Nous te reconnaissons vainqueur de ce qui conduit à la mort Aux captifs de la mort, ouvre ton jardin de vie. Sans te voir, nous croyons et nous regardons vers Toi!

Croyants de toutes les Eglises, à la suite de tes apôtres Nous confessons que le monde souffre les douleurs d'un enfantement Mais que l'Esprit que tu as promis y est à l'œuvre. Sans te voir, nous croyons et nous regardons vers Toi!

Voilà pourquoi nous rassemblons Dans notre mémoire et dans notre cœur Des moments de la passion de femmes et d'hommes Dont le sort nous est connu et nous émeut. Sans te voir, nous croyons et nous regardons vers Toi!

Viens- en aide à celles et ceux Que tu nous apprends à reconnaître Comme sœurs et frères en humanité Que ta Parole de miséricorde fasse naître Chez les bourreaux, une volonté de conversion Sans te voir, nous croyons et nous regardons vers Toi!

Dieu, notre Père, dans l'histoire en train de se faire Enseigne-nous de l'intérieur, comment agir Dans la perspective d'une humanité réconciliée.

C'est avec espérance que nous osons te dire :

« Notre Père qui es aux cieux.... »

L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, association qui existe en Belgique depuis 30 ans vise à rassembler des chrétiens (protestants, catholiques, orthodoxes...) pour s'informer et informer, prier et agir contre la torture. Aujourd'hui, l'ACAT compte plus de 12.000 membres dans toute l'Europe, qui, régulièrement, se retrouvent pour prier, écouter des témoins, et surtout, contacter les gouvernements, les responsables d'églises et les victimes elles-mêmes. Les modes d'action de l'ACAT sont ainsi similaires à ceux pratiqués par d'autres organisations de défense des droits de l'homme : lettres aux gouvernements, pétitions et manifestations, pression médiatique, etc.



Toutefois, l'ACAT se distingue sur quatre éléments : la prière d'une part, puisque les membres de l'ACAT sont invités chaque mois à prier pour des victimes de torture et de mauvais traitements. En outre, l'ACAT organise des célébrations œcuméniques plusieurs fois dans l'année et envoie du matériel liturgique sur la torture et la peine de mort aux différentes paroisses chrétiennes pour qu'elles intègrent ces dimensions dans leurs propres célébrations.

Une deuxième différence repose sur le fait que **les liens de l'ACAT avec les réseaux** religieux (clergé, organisations chrétiennes, etc.) donnent à cette association un moyen de pression supplémentaire pour faire progresser la situation spécifique des victimes. En effet, ces relais reçoivent parfois une oreille attentive des acteurs impliqués.

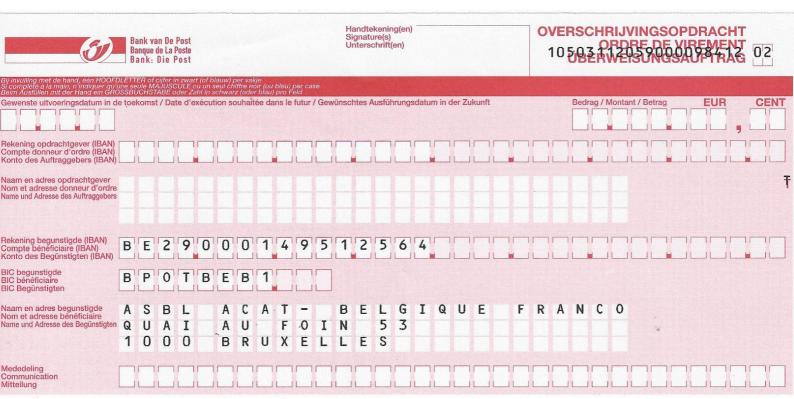
Pour suivre l'appel de Jésus à la miséricorde, l'ACAT porte aussi dans sa prière une attention aux bourreaux, ce qui constitue une troisième singularité.

Enfin, l'ACAT agit non seulement pour des victimes de torture à l'autre bout du monde, mais reste vigilante aussi à la situation de ceux qui sont privés de liberté **près de nous** : alors que d'autres organisations s'interdisent d'opérer dans les territoires où vivent leurs membres, l'ACAT Belgique par exemple, agit auprès des acteurs belges, pour que les droits des personnes privées de liberté sur notre territoire soient respectés.

Etudiant? Retraité? Chômeur? Jeune professionnel? Nouveau venu en Belgique? Pas encore membre mais intéressé(e) pour nous rejoindre? Ou tout simplement membre désireux de s'engager davantage? Il y a plusieurs façons de s'investir dans l'ACAT! Contactez-nous: acat.belgique@gmail.com

Vous pouvez aussi faire un don à l'ACAT Belgique en utilisant le bulletin de virement ci-dessous (montant au choix).





Nuit des Veilleurs 2016 Les victimes à porter dans votre prière

Ali Aarass (Belgique / Maroc); Blanca Nubia Diaz (Colombie); Jean-Marie Kalonji (Congo RDC); Albert Love (Etats-Unis); Verónica et Erick Iván Razo Casales (Mexique); Felix Rocha (Etats-Unis); Claudia Medina Tamariz (Mexique); Miranda Xitlali (Mexique); les défenseurs des droits de l'homme au Honduras; les victimes de rafles et détentions arbitraires au Burundi; les albinos risquant d'être enlevés ou tués au Malawi; les détenus des prisons belges. Et tous les autres...



Ils sont congolais, mexicains, belges, américains, colombiens, angolais... Ils ont été menacés, battus, torturés, emprisonnés, maintenus en détention. Certains en sont morts. Certains risquent de mourir.

Pour leurs convictions, pour leurs idées politiques, pour leur engagement en faveur des droits de l'homme, pour être qui ils sont.

Ou parce qu'on les a réduits à l'autre, sans plus voir le frère.

En communion avec les chrétiens qui s'associent à cette chaîne de prière dans le monde entier, que cette Nuit des Veilleurs 2016 en Belgique sur le thème de « Qu'as-tu fait de ton frère l'étranger ? » nous ouvre à ces hommes et femmes aux vies brisées, nos frères et sœurs en humanité, frères et sœurs du Christ, lui-même torturé.

La torture se nourrit du silence. Refusons de nous taire. En tant que chrétiens, nous n'avons souvent que les mots et la prière pour agir : ces moyens ne sont pas dérisoires! Ils sortent le sort des victimes du silence. Ils obligent les responsables, ceux qui ont les moyens de changer les choses, à apporter des solutions. Nous voyons les résultats. Alors à l'occasion de la Nuit des Veilleurs 2016 en Belgique, prononcez leur nom, parlez d'eux, priez, agissez!